

Rapport de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2021

Gland, le 6 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

Freuler Samuel	GDG ; Premier membre et rapporteur
Lock Evan	GDG
Frachebourg Jérôme	GDG
Bringolf Alain	GDG
Gorgoni Iulica	PS-Les Vert-e-s
Galvez Angelita	PS-Les Vert-e-s
Hemberger Roger	PLR
Egger Jean	PLR
Buffat Ahimara	UDC

s'est réunie les 16 et 30 mai ainsi que les 2 et 6 juin 2022.

Excusés :

Le 16 mai : Jean Egger, Roger Hemberger, Iulica Gorgoni et Ahimara Buffat.

Le 23 mai : Jean Egger et Ahimara Buffat.

Le 2 juin : Iulica Gorgoni et Jean Egger.

Le 6 juin : Jean Egger

Remerciements

Monsieur Gilles Davoine, municipal en charge des finances, et Monsieur Julien Ménoret, boursier communal, étaient présents lors de notre séance du 23 mai 2022. Les membres de la Commission des finances tiennent tout particulièrement à les remercier pour leur disponibilité, la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion ainsi que la qualité du rapport transmis.

Commentaires généraux

La Ville de Gland se trouve dans une très bonne santé financière et c'est réjouissant, particulièrement avec un plan des investissements relativement chargé. Ces deux dernières années, même marquées par la pandémie, se sont révélées positives pour les comptes, malgré des budgets dans les chiffres rouges. Certains indicateurs tendent vers un ralentissement des recettes pour les personnes physiques.

Le grand excédent de recettes a été alimenté par plusieurs sources :

- Des impôts sur les personnes physiques et morales nettement plus favorables qu'anticipés car « *il y a un effet d'amélioration qualitative des contribuables mais c'est surtout l'apanage d'un petit nombre de riches contribuables* » et en raison des résultats solides de notre champ local.

- Un impact positif des charges péréquatives de presque CHF 2.5 mios, en raison de quelques communes qui ont participé de façon exceptionnelle, comme Rolle, Lausanne et Ecublens (resp. +70,8 mios, +16 mios et +12 mios).

Un retour de bâton n'est pas à craindre pour l'exercice en cours, car les provisions ont pu être calculées sur base des chiffres du Canton et devraient ainsi être plus fiables.

En ce qui concerne le personnel, nous avons relevé trois points :

- Les remboursements des assurances sont en hausse, mais principalement dus à des accidents dans et hors cadre du travail ; il y a par ailleurs une baisse des cas maladie. *Malgré la charge de travail supérieure induite, l'ambiance de travail est considérée comme bonne.*
- Les frais globaux de personnel sont en dessous du budget en raison de postes restés vacants et de la temporisation à l'embauche. Cette situation n'est pas volontaire mais subie. *« L'engagement de candidats en particulier sur les postes nouvellement créés en 2021 ont été effectifs fin de l'été notamment en regard du délai de résiliation des candidats retenus. Pour les autres fonctions le régime d'engagement est ordinaire. »*
- Les traitements et charges sociales sont en augmentation de 74.6% en 10 ans alors que les recettes n'ont progressé que de 32.5%. La Municipalité se prononce à ce sujet comme suit : *« en valeur absolue, la masse salariale et les charges sociales ont augmenté de CHF 4'362'006.- de 2010 à 2021, tandis que les recettes fiscales ont augmenté de CHF 12'316'522.-. En valeur relative, l'augmentation peut sembler disproportionnée mais en valeur absolue l'augmentation des recettes fiscales reste 2.8x supérieure à celle des traitements et charges sociales. Pour l'avenir elle nous dit que les créations de poste et augmentation de taux d'activité répondent à de véritables besoins identifiés dans les services. »*

Au chapitre des charges par nature, nous avons relevé des différences importantes au niveau des lignes liées à l'entretien. Les écarts principaux proviennent principalement du fonctionnement de la patinoire et des contrats de maintenance par suite de projets non-réalisés en 2021. Il ne s'agit donc pas de retards ou manques dans les entretiens courants/planifiés.

Les bonnes surprises à répétitions sur plusieurs années au niveau du résultat des comptes nous ont incité à interpeller la Municipalité sur l'opportunité de procéder à une baisse d'impôts. Voici sa position : *« Une marge d'autofinancement forte est donc nécessaire pour financer l'important volume d'investissements nécessaires pour le développement de la ville et si possible rembourser une partie de la dette.*

Il existe de grandes incertitudes sur l'avenir de la participation à la cohésion sociale (initiative SOS Communes) et la réforme de la péréquation intercommunale et il est difficile de se positionner tant que ces dossiers clés ne sont pas réglés.

De nombreux exemples récents montrent que quand on baisse les impôts, il est quasiment impossible de les remonter (Bassins, Coppet, Morges, Morrens, Prangins, St-Sulpice, Neuchâtel, Jura, Soleure, Argovie, Schaffouse). C'est donc un risque majeur pour les finances communales sur le long terme. ».

1. Administration générale

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2020	8'703'448.20	740'384.31	7'963'063.89
Budget 2021	9'651'492.00	915'800.00	8'735'692.00
Comptes 2021	8'940'974.91	738'861.23	8'202'113.68
Évolution 2020-21	2.73%	-0.20%	2.91%

Les charges de ce dicastère restent stables accusant une légère évolution de moins de 3 %. Ces derniers sont dans le cadre du budget établi. Les charges sont maîtrisées. Les comptes ainsi présentés amènent à peu de questions.

Cependant, la COFIN a demandé quelques éclaircissements lui semblant pertinents à la Municipalité dont les prises de position sont reproduites ci-après.

101.3001.00 Rétribution des autorités

Nous avons demandé un détail des vacances, mais la Municipalité a estimé que cette question devait être traitée par la Commission de Gestion.

110.3189.10 Plan de mobilité du personnel

Que se passe-t-il avec le plan de mobilité ? Il nous semble que ce n'est pas la première fois que le montant budgété n'est pas dépensé : manque de volonté politique ou d'adhésion des collaborateurs ? On a beaucoup parlé de l'exemplarité SQ...

Certains Eco-bonus (achats de cycles, abonnements de transports publics) sont accordés pour une période de 3 ou 5 ans. Cela influence les résultats sur le compte. La ligne budgétaire 110.3189.00 est également imputée des factures Mobility pour le déplacement communal ou les macarons journaliers à l'attention des collaborateurs. La diminution de ces deux derniers chiffres est un résultat positif qui indique une baisse de l'usage d'un véhicule à moteur privé. Le budget de CHF 4'000.- relatif à l'aménagement de certaines signalisations n'a pas été utilisé, principalement en raison de la baisse des activités liée à la situation sanitaire. L'abandon des macarons en format papier au profit d'un format carte de crédit a fait baisser pour cette année de transition les frais de d'environ CHF 1'905.-.

111 Secrétariat Municipal

Les traitements sont en hausse alors que les cotisations sont en baisse, par quel mécanisme ?

Les remboursements d'assurance occasionnent une réduction des cotisations. Par ailleurs, cela dépend largement de l'âge des apprentis. Nous avons eu en 2021 des nouveaux apprentis très jeune (non soumis AVS), alors que les années précédentes, nous avons eu des apprentis plus âgés.

2. Finances

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2020	17'274'859	55'717'995	38'443'136
Budget 2021	16'924'800	55'415'400	38'490'600
Comptes 2021	17'625'619	60'850'497	43'224'878
<i>Évolution 2020-21</i>	<i>2.03 %</i>	<i>9.21 %</i>	<i>12.43%</i>

Les comptes 2021 affichent une augmentation des charges de CHF 350'760.- et aussi des revenus de CHF 5'132'502.- en comparaison à ceux de 2020.

L'excédent des recettes provient principalement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques de CHF 921'988.- (+16,75%) et de celui du bénéfice des personnes morales qui a quasiment doublé par rapport à 2020, soit CHF 3'024'692.- (+92,38%).

L'impôt sur les gains immobiliers se monte à CHF 1'483'161.- contre CHF 766'926.- en 2020, soit une augmentation de 93,39 %. La part communale à la compensation financière de la RFFA est de 69,71% supérieure à celle de 2020 (+CHF 315'965.-). En effet, le système se base sur la répartition d'un pot commun constitué par l'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés et que la contribution de celles imposées sur la commune a augmenté. La rétrocession est donc plus importante.

200.3011.00 Traitements

Budget 2021 : CHF 423'100.- / Comptes 2021 : CHF 473'135.- / + CHF 50'035.-

Le transfert du poste de la collaboratrice à la promotion économique du secteur 110 « Secrétariat du service à la population » à partir du 1^{er} juillet 2021 justifie la différence.

230.3313.00 Amortissement matériel, mobilier, machines, véhicules

Budget 2021 : CHF 126'850.- / Comptes 2021 : CHF 16'158.- / - CHF 110'692.-

La somme budgétée tenait compte d'un important investissement dans le renouvellement du parc véhicules communaux en 2020 (Préavis n° 65/2020). Cependant, comme la majeure partie des achats a été effectuée en 2021, l'amortissement commencera seulement en 2022 ; soit l'année qui suit l'acquisition.

250.3185.00 Promotion économique

Comptes 2021 : CHF 47'102.-

Suite au remaniement des dicastères, ce compte a été transféré du secteur 111 « Secrétariat municipal ». Ce changement semble avoir eu lieu après l'élaboration du budget 2021 car la prévision de CHF 44'000.- a été imputée au compte 111.3185.40.

3. Bâtiments et urbanisme

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2020	5'942'414	4'880'887	-1'061'527
Budget 2021	4'097'520	2'549'500	-1'548'020
Comptes 2021	3'289'618	2'084'064	-1'205'554
<i>Évolution 2020-21</i>	<i>-44.64%</i>	<i>-57.30%</i>	<i>+13.57%</i>

Tant les charges que les revenus des comptes 2021 de ce dicastère présentent des variations conséquentes par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020. En effet, pour ce qui est des charges, ces dernières sont inférieures au budget de CHF 807'902.- (-19.72%) et de CHF 2'652'796.- (-44.64%) aux comptes 2020. S'agissant des revenus, ils sont de CHF 465'436.- (-18.26%) inférieurs au montant budgété (-18.26%) et de CHF 2'796'823.- (-57.30%) aux comptes 2020. Ces différences s'expliquent principalement par les mouvements sur les deux comptes fonctionnant en vases communicants *Taxe « Équipement communautaire »* (compte de revenu 350.4341.10) et *Attribution au fonds de réserve « Équipement communautaire »* (compte de charge 350.3818.00). En effet, la taxe « Équipement communautaire » en lien avec le permis de construire des lots A9 et A10 du quartier de la Combaz, qui avait été budgétée à CHF 524'500.- n'a pas été perçue en 2021 et a été reportée à l'exercice 2022 (page 100 du Rapport des comtes). La taxe perçue dans les comptes 2020 avait été pour sa part de CHF 2'819'730.-.

Le restant des comptes 2021 n'amène pas de remarques supplémentaires, les charges, mis à part les comptes mentionnés ci-dessus, étant globalement maîtrisées par rapport au budget.

Pour le surplus, la COFIN a obtenu des informations complémentaires de la Municipalité au sujet des comptes suivants :

Compte 300.3011.00 Traitements

La différence négative de CHF 145'681.- (-14.79%) entre le budget et les comptes s'explique par le fait que, « suite à la création de l'Office du développement durable le 1er juillet 2021, les traitements des deux collaborateurs de l'Office du développement durable (ex Cité de l'énergie) ont été transférés du secteur 300 au secteur 111 ».

Compte 351.3141.60 Immeuble s/Vignes – Charges& entretien

Concernant la nette augmentation des charges de ce compte (+107% par rapport au budget / +176% par rapport aux comptes 2020), la Municipalité a fourni à la COFIN les explications crédibles suivantes : « Tout d'abord, il convient de noter que les chiffres proviennent d'un décompte que l'on reçoit de la gérance Cogestim. La Commune n'a pas d'impact sur ces chiffres. Néanmoins, nous pouvons voir que les augmentations principales proviennent de l'entretien des appartements (notamment de la peinture et des appareils ménagers) et de travaux suite à des sinistres. A noter que les remboursements d'assurance RC tiennent compte de l'âge des installations, raison pour laquelle il n'a pas été possible de récupérer le 100%. »

4. Infrastructures et environnement

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2020	8'320'688	5'278'155	-3'042'533
Budget 2021	8'017'790	4'660'950	-3'356'840
Comptes 2021	7'418'373	4'515'159	-2'903'214
Évolution 2020-21	- 10.84 %	- 14.06 %	- 4.58%

En 2021, les charges ainsi que les revenus du SIE sont globalement en baisse. Une grande partie de ces diminutions proviennent soit des comptes dévolus aux taxes, soit des fonds de réserve. Il est à noter qu'une majorité des comptes du Service Infrastructures et Environnement sont des comptes affectés. Ces comptes doivent être équilibrés en fin d'exercice.

400.3030.00 Administration

La diminution des charges des traitements de CHF 102'425.- par rapport à 2020 s'explique essentiellement par le poste de Technicien / Directeur de travaux, resté vacant une grande partie de l'année 2021.

410.3162.00 Redevances, soultes

Ce compte de charges a fortement diminué (CHF -53'000.-) grâce à des aides communales moins élevées que prévues aux logements Coopélia (cf. DDP sur la parcelle n°4240).

440.3145.00, .10, .25 et .30 Aménagements de parcs, jardins et plantation et entretiens

Le cumul des charges pour l'entretien et plantations des parcs, jardins, place de jeux et ronds-points a globalement diminué de CHF 71'855.- ce qui s'explique par plusieurs facteurs.

1. Abandon du projet de jardin de poche aux Tuillières, en raison de la non-obtention des servitudes nécessaires, soit CHF 42'015.-.
2. Adoption du préavis n° 67/2021 induisant la reprise du réseau agroécologique, soit CHF 17'000.-
3. Les places de jeux ont vu dépenses globales qui y sont liées diminuer du fait de la rénovation en cours du projet du Temple.
4. Le solde enfin provient de l'entretien du cimetière et de la Fondation de l'Espérance qui n'a pas pu réaliser l'entier de son mandat en raison de la Covid-19 et d'un manque de personnel qualifié disponible durant cette période.

450.3188.00 – Frais transports & collectes d'ordures

450.3526.00 – Taxes élimination ordures

La forte diminution des frais de transport de CHF 139'343.- se justifie par une baisse des tarifs en lien avec un nouveau contrat faisant suite à l'appel d'offres de 2020, ainsi que de la mise en place d'un broyeur à déchets encombrants sur le site de la SADEC.

	2020	2021
Ordures ménagères	170.- / tonne	125.- / tonne
Déchets organiques	169.- / tonne	149.- / tonne
Prix à la benne	406.- / tonne	215.- / tonne (*)

(*) Dès avril 2021

D'autre part, la rétrocession de la taxe au sac a augmenté de CHF 104'414.-, en lien avec une ristourne spéciale non budgétée de CHF 67'674.- de la SADEC en rapport avec la collecte de 751 tonnes de déchets organiques à porte à porte.

450.3526.00 Taxes élimination ordures

La baisse des taxes provient de l'effet combiné de la baisse d'environ 5% du tonnage des déchets éliminés et de la diminution des tarifs d'incinération par TRIDEL.

	2020	2021
Ordures ménagères	174.- / T	160.- / T
Plastiques	174.- / T	160.- / T
Encombrants	184.- / T	160.- / T

451.4342.00 Taxes et redevances déchèterie

Les revenus issus de cette taxe sont en forte augmentation (CHF 80'745.-). Ils sont dépendants des cours du marché de reprise des matériaux. Ainsi, les prix à la tonne pour la reprise du papier ou des métaux ont connu une hausse très significative en 2021.

460.4341.00 Taxes de raccordement au réseau d'égouts

Les différents revenus provenant des taxes de raccordement et d'équipements communautaire sont nettement inférieurs au budget (-48% soit CHF -886'369.-) et aux comptes 2020 (-79% soit CHF -3'802'092.-). Ceci s'explique principalement par le report de la construction des lots A9 et A10 de la Combaz.

5. Instruction publique et cultes

	Charges	Revenus	Ecart
Comptes 2020	5'593'502	604'086	4'989'416
Budget 2021	5'940'970	523'200	5'417'770
Comptes 2021	5'476'963	454'417	5'022'546
Évolution 20-21	-2.08%	-24.77%	0.66%

En ce qui concerne ce dicastère, les charges sont en légère diminution par rapport aux comptes 2020 et en diminution de CHF 464'007.- comparé au budget 2021.

Cette diminution s'explique par le fait que les charges liées à l'achat de gaz, électricité et chauffage à distance ont été moins élevées que prévues.

Pour les revenus, on note une baisse de CHF 149'669.-, qui s'explique en partie par les comptes 519 et 524, Camps scolaires.

511.3111.00 Achats mobilier scolaire, administratif

Budget 2021 – CHF 25'000 / Comptes 2021 – CHF 414.65

La différence avec le montant budgété est due au fait que depuis 2021 c'est le Service des bâtiments et de l'urbanisme qui a repris la responsabilité du mobilier scolaire. En 2021, il n'a pas été nécessaire de remplacer ou de compléter le mobilier existant.

Idem pour le compte 520.3111.00 Achats mobilier scolaire, administratif :

Budget 2021 – CHF 15'000 / Comptes 2021 – CHF 4'420

513.3011.10 Traitements des concierges auxiliaires :

Budget 2021 – CHF 337'700 / Comptes 2021 – CHF 416'505

Comme pour l'enseignement secondaire (compte 526.3011.10), il est constaté une augmentation des charges par rapport au budget 2021 et les comptes 2020. Cela s'explique en bonne partie par l'application du Plan de protection cantonal COVID-19, pendant le premier semestre 2021.

Ces heures avaient été sous-estimées, lors de l'élaboration du budget 2021 en juillet 2020.

517.3103.00 Activités culturelles et chorale :

Budget 2021 – CHF 16'200 / Comptes 2020 – CHF 10'668 / Comptes 2021 – CHF 21'947

L'Établissement primaire a compensé l'annulation de la plupart des camps, par la mise en place de sorties et d'activités culturelles en journée.

517.3103.10 Subsidés pédagogiques :

Budget 2021 – CHF 14'450 / Comptes 2020 – CHF 9'633 / Comptes 2021 – CHF 3'936

La crise sanitaire a eu un impact négatif sur les activités pédagogiques au sens large, ce qui a engendré beaucoup moins de dépenses, notamment en termes de matériel pédagogique.

524.3522.10 Camps scolaires :

Budget 2021 - CHF 183'500 / Comptes 2021 - CHF 1'513

A l'inverse de l'Établissement primaire qui a pu maintenir son camp de marche en septembre 2021, l'Établissement secondaire a été contraint d'annuler la totalité des voyages de fin d'étude et camps pour se rabattre sur des sorties à la journée.

6. Police

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2020	4'091'196	681'926	-3'409'270
Budget 2021	4'289'980	608'450	-3'492'670
Comptes 2021	4'035'586	693'398	-3'342'188
<i>Évolution 2020-21</i>	-1,4%	1,7%	-2,0%

De manière globale, les comptes 2021 de ce dicastère sont plus proches des comptes 2020 que du budget 2021! Cependant, la baisse des charges de CHF 254K et l'augmentation des revenus CHF 85K par rapport au budget 2021 ne laissent que peu de sujets à commentaires.

Voici quelques points questionnés par la COFIN et les réponses reçues par la Municipalité :

600.3511.30/65/70 Péréquation – réforme policière

600.4521.10/65 Péréquation – réforme policière

Ces comptes ne figurent pas sur le budget 2021. Cependant, au point 11.3 Point de situation sur la péréquation, on parle de CHF 65'402 de provision pour la réforme policière ? « *Les provisions ne sont pas faites lors de l'élaboration du budget mais lors du bouclage avec l'aide des chiffres définitifs des comptes 2021. Les chiffres du budget sont basés sur les documents reçus de la part du Canton. On voit d'ailleurs ces éléments dans les comptes 600.3511.10 et 600.3511.20.* »

612 Patrouilleurs scolaires :

Les comptes 2021 montrent des charges plus élevées de CHF 16'927.- par rapport au budget 2021. « *Le budget est toujours établi sur une projection des présences à 100%. En fonction des absences, la charge pour la Commune diminue car les tâches des patrouilleurs sont effectuées par les ASP, soit du personnel fixe.* »

613 Prévention et surveillance :

Les charges des comptes 2021 sont de CHF 27'397.- en dessous du Budget 2021. Voici la réponse de la Municipalité : « *Cette différence tient compte de la non-installation de caméras comme budgété pour CHF 9'000.-, d'une dépense non-réalisée dans le cadre des activités RailFair pour un montant de CHF 2'000.-, de la suppression des activités Police population pour un montant de CHF 500.-. Par ailleurs une augmentation du volume de prestations avec le SIR budgété à CHF 10'000.- n'a pas été réalisée, l'activité a même baissée de CHF 5'897.* »

615 Sécurité publique :

Une nette différence de CHF 264'811.- entre les comptes 2021 et le budget 2021 a retenu l'attention de la COFIN.

« *En effet, le report d'engagement d'Assistants de sécurité publique explique cette non-utilisation de la ligne budgétaire.* »

615.4370.00 Amendes : Revenus :

Lors de la présentation du budget 2021, la COFIN s'était interrogée quant au montant très élevé de CHF 180'000.- prévu pour des amendes. Le manque à gagner de CHF 74'120.- aux comptes 2021 a confirmé les craintes de la COFIN.

« *Le contingent réduit d'Assistants de sécurité publique explique en partie cette différence. Le comportement des usagers participe également à la variation du nombre et des montant des amendes délivrées.* »

7. Sécurité sociale

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2020	18'698'978	1'540'202	-17'158'776
Budget 2021	19'877'420	672'060	- 19'205'360
Comptes 2021	19'187'436	3'332'952	- 15'854'484
<i>Évolution 2020-2021</i>	<i>+2.61%</i>	<i>+ 116,4%</i>	<i>-7.4%</i>

Les comptes sont globalement équilibrés. Il y a une très légère augmentation des charges par rapport à 2020 mais qui sont moins élevées que le budget. En ce qui concerne les revenus, l'énorme augmentation provient de la facture sociale. Ceci est une bonne nouvelle, mais comme la péréquation est une science totalement inexacte, il est fort possible que l'année 2022 soit toute différente.

Un examen détaillé des comptes ne révèle pas de différences majeures entre le budget et les comptes. Néanmoins la COFIN a interpellé le service des finances concernant deux comptes.

712 Pause Déj

Comment s'explique, dans les comptes, la grande différence entre le montant des repas achetés et la participation des parents et également la grande différence dans le budget ? Nous remarquons que l'augmentation du coût des achats des repas n'est pas couverte par l'augmentation de la participation des parents. Est-ce que des enfants ne paient pas leur repas ?

Cet écart s'explique par le fait que les achats de repas et participations des parents du Relax' Resto (nouvelles structure parascolaire) ont dû être rassemblés sur la même ligne budgétaire que ceux de la Pause Déj' (même plateforme informatique d'inscription via gland.monportail.ch). Afin d'éviter toute confusion et par souci de transparence, des lignes budgétaires différenciées ont été créées au budget 2022. Par ailleurs, afin d'atténuer la différence entre les charges et les recettes du Relax' Resto, une augmentation du tarif journalier de CHF 2.- par enfant sera apporté dès la rentrée scolaire d'août 2022.

716.3011.00 Aide sociale communale – traitements.

A quoi correspond le traitement de CHF 42'000.- qui n'est pas au budget ?

Cela est dû au transfert de la déléguée aux affaires sociales du secteur 110 au secteur 716 « Aide sociale communale » et suite au remaniement du service pour un meilleur alignement avec le dicastère (dès le 1^{er} juillet 2021).

8. Services Industriels

	Charges	Revenus	Ecart
Comptes 2020	3'142'773	3'178'130	35'357
Budget 2021	3'250'550	3'334'950	84'400
Comptes 2021	3'011'374	3'071'430	60'056
Évolution 2020-2021	-4,5%	-3,5%	58,9%

L'analyse des comptes 2021 des Services Industriels, montre un revenu légèrement inférieur à 2020. La situation est semblable au niveau charges. La raison en est principalement l'encaissement de taxes de raccordement et d'équipements communautaires ; cela est dû en partie au report de la construction des lots A9 et A10 du quartier de la Combaz.

De même que les ventes d'eau, les taxes d'épuration et d'entretien du réseau d'égout sont inférieures au budget, car la Commune n'a pas d'impact sur ces montants qui dépendent de la consommation d'eau des habitants.

L'attribution au fonds de réserve « Efficacité énergétique » de CHF 112'367.- est inférieure au budget de CHF 292'533.-, compensée par une attribution supérieure au budget pour le fond de réserve « Déchets ».

Les soldes des différents fonds de Réserve se trouvent à la page 41 du rapport des comptes.

Conclusions

En conclusion la COFIN félicite la Municipalité pour la bonne maîtrise des comptes par rapport au budget. Elle remarque que pour une année supplémentaire ce sont principalement des conditions extérieures qui permettent un résultat au-delà des attentes en faveur de la Ville.

Il est probable que l'effet de la COVID sur les impôts des personnes physiques se manifeste sur l'exercice en cours ainsi que sur le suivant ; l'élaboration du budget 2023 sera également impacté par la nouvelle situation économique mondiale.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'accepter les comptes 2021 tels que présentés.

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler, 1 ^{er} membre et rapporteur	Angelita Galvez
Evan Lock	Roger Hemberger
Jérôme Frachebourg	Jean Egger
Alain Bringolf	Ahimara Buffat
Iulica Gorgoni	